



VAL D'YERRES VAL DE SEINE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Département
De l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/158

Nomenclature préfecture :

Service :

Objet :

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

1.1 Marchés publics

Direction de la transition écologique – Direction Projet transition énergétique

Contrat de prestation d'ingénierie technique et financière portant sur plusieurs projets de boucles locales d'autoconsommation conclu avec la société SerenySun Energies

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la délibération n° 2022-068 du Conseil Communautaire du 20 octobre 2022 validant le Plan Climat Air Energie Territorial et le programme d'actions de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT les engagements du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), prévoyant une production locale d'ENR&R au moins équivalente à 42% de la consommation d'énergie finale à l'horizon 2050 (production globale de 516 GWWh en 2050), et une réduction de 48% des consommations énergétiques finales entre 2017 et 2050 (Consommation globale de 1 237 GWWh en 2050),

CONSIDERANT que pour respecter ces engagements, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine étudie la possibilité de mettre en place des boucles locales d'autoconsommation et a besoin d'être accompagnée dans la réalisation de l'étude,

DECIDE

Article 1^{er} : DE CONCLURE un contrat de prestation d'ingénierie technique et financière portant sur plusieurs projets de boucles locales d'autoconsommation avec la société SerenySun Energies sise 10 rue Edgar Degas à CABRIES (13 480).

Article 2 : Les missions se décomposent en cinq étapes :

- Etape 1 - Validation des potentiels de production solaire
- Etape 2 - Analyse des potentiels de consommations
- Etape 3 - Scénarii de production et consommation des boucles locales
- Etape 4 - Analyse des conditions de faisabilité et stratégie de structuration
- Etape 5 - Analyse financière et préconisations

Article 3 : Le contrat prend effet à compter de la date de notification à SERENY SUN et prendra fin à la date de réalisation totale de la mission et du paiement intégral des prestations.

Article 4 : Le montant total des prestations s'élève à 36 780,00 € HT, soit 44 136,00 € TTC (dont TVA 20% : 7 356,00 €) et sera réglé selon l'échéancier suivant :

- 5400 € HT versé à la fin de l'étape 1,
- 12 230 € HT versé à la fin de l'étape 3 (correspondant aux étapes 2 et 3),
- Le solde restant dû sera versé à la fin de la prestation.

Article 5 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

Article 6 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy,

François DUORVAY
Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du conseil départemental de l'Essonne


Signé électroniquement par :
François DUORVAY
Date de signature : 25/09/2024
Qualité : Président

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Utilisateur : Utilisateur Technique CA Val d'Yerres Val de Seine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DP_2024_158
Objet :	Contrat de prestation d'ingénierie technique et financière portant sur plusieurs projets de boucles locales d'autoconsommation
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	091-200058477-20240923-DP_2024_158-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 091-200058477-20240923-DP_2024_158-AU-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : DP 2024_158_signe.pdf Nom métier : 99_SE-091-200058477-20240923-DP_2024_158-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	2.1 Mo
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : LN 2024_09_1152.pdf Nom métier : 99_SE-091-200058477-20240923-DP_2024_158-AU-1-1_2.pdf	application/pdf	366.6 Ko
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : CA VYVS_SERENYSUN CONTRAT BOUCLES LOCALES D_AUTOCONSOMMATION_HJ_LSC_IF_EA_29.08.24 sign__ DFR.pdf Nom métier : 99_SE-091-200058477-20240923-DP_2024_158-AU-1-1_3.pdf	application/pdf	1.8 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	27 septembre 2024 à 14h15min02s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	27 septembre 2024 à 14h15min57s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christine TAHON
En attente de transmission	27 septembre 2024 à 14h16min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 septembre 2024 à 14h16min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 septembre 2024 à 14h16min22s	Reçu par le MI le 2024-09-27